**VIDE GRENIER LES IRREDUCTIBLES DU PIC DES 3 CORNES**

**27 Avril 2024**

**REGLEMENT**

**ARTICLE 1.** L’Association Les Irréductibles du Pic des 3 Cornes organise ce vide-grenier

**le samedi 27 avril 2024 à Demoranges 23320 Saint Vaury .**

Coordonnées GPS Lat 46,217879 Long. 1,744800

L’accueil des exposants débutera à partir de 6 heures 30 jusqu’à 8 heures.

**ARTICLE 2.** Le vide grenier est réservé aux particuliers non professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels usagés deux fois par an au plus, conformément à la loi 2005-882 du 2 août 2005 modifiée par décret du 7 janvier 2009.

**ARTICLE 3.** Toute personne devra lors de l’inscription :

1- justifier de son identité en joignant une copie recto verso lisible de sa carte d’identité

2- joindre le présent règlement signé précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

3- adresser le montant de l’inscription par chèque à l’ordre de l’Association des Irréductibles du Pic des 3 Cornes.

Ces documents sont à retourner

 par internet à

 **pic.3cornes@hotmail.com**

 ou par courrier à

Mr, **Maingoutaud Florian** Association des Irréductibles du Pic des 3 Cornes

6lotissement Demoranges

23320 SAINT VAURY

Ces dispositions constituent un préalable indispensable pour l’acceptation de la réservation.

De fait, le manquement à ces obligations entraînera de plein droit le rejet de la réservation, le chèque sera retourné à son expéditeur.

**ARTICLE 4.** Ces informations seront insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle.

**ARTICLE 5.** Pour bénéficier d’un emplacement (3 mètres de large et 4 mètres de profondeur), une participation de 3 euros sera demandée par emplacement. Vous recevrez une confirmation de votre réservation.

**ARTICLE 6.** Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers les places qui leur auront été attribuées. Les véhicules seront stockés sur les emplacements. Tout mouvement de véhicule sera interdit après 8 heures et avant 18 heures, sauf cas de force majeure (intempéries).

**ARTICLE 7.** Les emplacements seront attribués par le bureau et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant.

**ARTICLE 8.** Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses ou détériorations.

**ARTICLE 9.** Les objets non vendus et emballages ne pourront pas être laissés sur place.

**ARTICLE 10.** Les exposants s’engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et à ne pas proposer à la vente des biens non-conformes aux règles : vente d’animaux, armes, CD et jeux gravés (copies), produits inflammables, aliments et alcool. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d’accident corporel.

**ARTICLE 11.** L’organisateur reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas d’intempéries. Il pourra alors décider librement du report ou de l’annulation de la manifestation.

Les exposants seront remboursés des frais de réservation.

**ARTICLE 12.** Quand vous aurez obtenu la confirmation de votre réservation, vous aurez acquis l’autorisation de vendre des objets que vous n’avez pas achetés en vue de la revente.

**ARTICLE 13.** Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu’elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**ARTICLE 14.** L’organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d’inscription effectuée par une personne qui ne se serait pas acquittée ou se serait acquittée partiellement des obligations lui incombant.

De même, l’organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d’inscription pour des raisons liées à l’organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE GRENIER**

**PERSONNE PHYSIQUE**

**Se déroulant le samedi 27 Avril 2024 à Demoranges (23320 Saint Vaury)**

**Je, soussigné(e)**

NOM………………………………………. PRENOM …………………………………………

Né(e) le …………………… à Département……. Ville …………………………………………

Adresse ……………………………………………………………………………………………

CP VILLE …………………………………………………………………………………………

TEL …………………………………………. EMAIL …………………………………………..

CARTE D’IDENTITE N° ………………………………………………………………………..,

Délivrée le ……………………………… par ……………………………………………………

N° IMMATRICULATION DE MON VEHICULE ……………………………………………….

**Déclare sur l’honneur :**

- ne pas être commerçant

- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du code du commerce)

- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l’année civile 2023 (article R321-9 du code pénal)

Fait à …………………… le …………………..

(Mention manuscrite lu et approuvé)

Signature

Ci-joint règlement de …………….€ pour …. emplacement(s) de 3m de large x4m de profondeur